

## > Date & Lieu

**Judi 12 octobre 2017**  
de 10h45 à 12h45, à **Lyon**

**REF. 12-D**

## > Public

Experts immobiliers, experts fonciers, experts judiciaires, notaires, clerks, géomètres-experts, avocats spécialisés, cadres des collectivités locales et territoriales, directeurs immobiliers, investisseurs et gestionnaires immobiliers, administrateurs de biens, ...

## > Prérequis

**Professionnels en activité.**

## > Intervenant

**Catherine DARGENT**, gérante de Daxter, expert immobilier, expert près la CA de Paris, ancienne présidente de RICS France.

## pédagogique

**Journée de perfectionnement sans évaluation.**

- Questionnaire d'attente avant la formation, afin de permettre l'adaptation de l'intervention.
- Questionnaire de satisfaction.
- Questionnaire post-formation de suivi des acquis, en ligne, quelques semaines après la formation

## > Renseignements et inscriptions

**Votre interlocutrice :**

Alexandra - 04 72 49 79 11  
alexandra.martin@edilaix.com  
Cert. AFNOR n° 2017/75773.01  
pour les formations courtes

**Habilitations CSN & CNB,**  
nous consulter.

**Conditions générales de ventes**  
accessibles sur [www.mei.fr](http://www.mei.fr)

## > Présentation

La loi ALUR avec la suppression des COS nécessite d'appréhender l'évaluation des terrains constructibles, non seulement dans un cadre financier «traditionnel», mais en intégrant également les aspects physiques et environnementaux des constructions potentielles. Un défi pour l'expert qui est conduit à déterminer la charge foncière.

## > Objectifs

- **Connaître les nouvelles règles en matière d'urbanisme**
- **Appréhender l'évaluation des terrains constructibles**
- **Déterminer la charge foncière.**

## > Plan d'intervention

**Définition de la méthode du bilan promoteur**

**Charte de l'expertise**

**Mise en oeuvre de la méthode :**

### I - Processus de réflexion générale :

- Études des règles d'urbanisme – programmation ;
- Choix du ou des scénari de construction/réhabilitation ;
- Etude de la fiscalité ;
- Etude des coûts de construction ;

### II - Montage du bilan promoteur

- Charge foncière ;
- Dépenses principales – construction ;
- Dépenses annexes ;
- Recettes prévisionnelles ;
- Marges ;

**Cas pratique**

*Tous les ateliers prévoient un temps d'échanges avec l'intervenant à la fin de l'atelier.*